

Nom et Prénom..... N° Etudiant

Tél.: Email (prenom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
			Session 1	Session 2	
Semestre 3	30	190			10/20
Droit interne					
Droit patrimonial de la famille	8	50	ET	ET	7/20
Droit commercial (fonds de commerce, baux commerciaux, sociétés, groupements, comptabilité)	7	40	ET	ET	7/20
État civil et capacité	2	10	ET	ET	7/20
Droit international et européen					
Droit international privé	6	40	ET	ET	7/20
Droit judiciaire européen	2	10	ET	ET	7/20
Anglais	5	40	ECI		7/20
Semestre 4	30	160			10/20
Droit interne					
Droit approfondi des obligations et des biens (vente, bail, prêt, copropriété, sûretés, publicité foncière)	8	50	ET	ET	7/20
Pratique de la fiscalité	4	30	ET	ET	7/20
Droit immobilier	4	30	ET	ET	7/20
Pratique du droit rural	2	10	ET	ET	7/20
Déontologie	2	10	ET	ET	7/20
Droit international et européen					
Droit fiscal international	4	UNJF	ET	EX	7/20
Introduction à la Common Law		UNJF			
Droit comparé*		10			
Stage** et Mémoire (Droit international ou droit comparé)	6		Evaluation de stage et mémoire	Evaluation de stage et mémoire	10/20
Total annuel	60	350			

* Droit fiscal international et Introduction à la Common Law sur la plateforme UNJF (cours en ligne).

** Stage : 1 mois dans une Étude en France et 2 mois dans une Étude d'un pays de l'Europe

Modalités de contrôle des connaissances

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Master 2 Droit Notarial

Responsable pédagogique : Pierre Callé

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Les 2 semestres doivent être validés (« Admis »), sans compensation entre les semestres.
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre.
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé **mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay)** via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du **Règlement des études** ainsi que des **modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique** consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant